

**ÉGYPTE**  
monde arabe

**Égypte/Monde arabe**

7 | 2010  
Fabrique des élections

---

## Corrompre, fidéliser : Les ressorts « légitimes » de la compétition électorale égyptienne

Iman Farag

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/2982>  
DOI : 10.4000/ema.2982  
ISSN : 2090-7273

### Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2010  
Pagination : 21-46  
ISBN : 978-2-905838-45-2  
ISSN : 1110-5097

### Référence électronique

Iman Farag, « Corrompre, fidéliser : Les ressorts « légitimes » de la compétition électorale égyptienne », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Troisième série, Fabrique des élections, mis en ligne le 01 juin 2012, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/2982> ; DOI : 10.4000/ema.2982

---

© Tous droits réservés

## RÉSUMÉ

CORROMPRE, FIDÉLISER :  
LES RESSORTS « LÉGITIMES » DE LA COMPÉTITION ÉLECTORALE ÉGYPTIENNE

Pour bon nombre d'observateurs et d'acteurs, les élections législatives de 2006 devaient être différentes des précédentes. À la mesure des attentes et au fil des déceptions, ont été produites des lectures qui pointent sur ce que ces élections auraient eu de pire : la fraude et la violence. Ce ne sont pas des phénomènes nouveaux loin de là. Pas plus que ne serait nouveau ce qui est désigné comme le « clientélisme ». Simplement, semble plus clairement formulée la question sur le fil étroit qui séparerait la fidélisation d'un public et la corruption d'un électorat. On justifie ainsi un retour sur ce que seraient les ressorts légitimes et moraux d'une compétition électorale.



**CORROMPRE, FIDÉLISER :**  
**LES RESSORTS « LÉGITIMES » DE LA**  
**COMPÉTITION ÉLECTORALE ÉGYPTIENNE**

Au lendemain des élections législatives égyptiennes de novembre-décembre 2005 et au fil de leur déroulement sur un mois en trois étapes – un fonctionnement qui n'est pas sans incidence sur la cristallisation et la formulation des enjeux aussi bien dans les débats que sur le terrain des compétitions électorales – s'engageait une large discussion sur ce qu'on pourrait appeler les ressorts « légitimes » de la concurrence électorale. Le débat n'est certes pas nouveau, mais il est à mettre en regard avec l'ampleur des attentes qui ont précédé et accompagné les législatives. Au nombre des intervenants, des candidats déçus, des chroniqueurs ou des observateurs critiques « revenus » d'une immersion dans le terrain ; politistes, journalistes, blogueurs, avocats, observateurs issus des ONG, militants engagés dans la campagne de l'un ou l'autre candidat, quand ils ne sont pas tout cela à la fois. Pour n'être pas nouvelle, l'ubiquité des positions et la hiérarchisation des étiquettes concerne un nombre plus important d'acteurs, eux-mêmes plus fortement médiatisés, et marque la production des représentations.

Discours éminemment critiques, relayés plus que de coutume par les médias d'État et qui, de ce fait, sont légitimés ; la réforme, qui pourrait ne pas y souscrire ? Énoncé rapidement, l'objet de ce débat pourrait être formulé ainsi : à défaut de pouvoir désenchantiser le jeu électoral de tout ce qui en fait le sens et la substance, comment juguler les excès de puissance, réguler le choix des armes et les usages qui en sont faits ? Comment faire en sorte que soient respectées les règles du jeu ? Ou encore, qu'est-ce qu'une concurrence électorale vertueuse ? Pratiques incriminées : les usages privatifs de l'appareil d'État, les usages de la fortune, de la fraude, de la violence, voire de la référence religieuse indûment instrumentalisée et de tout ce qui, de l'un à l'autre, permet de cumuler les avantages illégitimes.

Discours dénonciateurs issus de démocratisateurs désenchantés, réitérations convenues de la norme, ces propos le sont. Il est une autre façon de les saisir en « fragments de récit imaginés » et d'y relever ce que voient et décrivent, à

leur insu quelquefois, les observateurs. Largement et rituellement décriées, les zones d'ombre sont, elles aussi, le lieu de pratiques inventives et sont de ce fait « éclairantes » ; au renouvellement des règles du jeu correspondrait la réactualisation de leurs contournements.

## UN CONTEXTE CHARGÉ D'ATTENTES

Trois éléments donnent à ce récit son importance et sa relative nouveauté. Les élections sont précédées et accompagnées d'un vent contestataire<sup>1</sup> dont on pouvait espérer les effets purificateurs et unificateurs, et toutes les forces politiques que compte l'Égypte en sont parties prenantes. Elles sont précédées de la première élection présidentielle concurrentielle<sup>2</sup>, terrain de préparation des législatives, à différentes échelles. En mobilisant l'électorat, les futurs candidats aux législatives se placent et marquent leur territoire. Au niveau national, l'hypothèse brièvement évoquée d'un candidat unique face au candidat Moubarak a fait long feu. On aurait pu en attendre non pas une victoire du concurrent, mais du moins une réorganisation des jeux politiques susceptible de se prolonger aux législatives.

Pour qui les rechercherait, les effets de ce contexte immédiat sur la préparation de la bataille électorale sont mitigés : il y a près de 5400 candidatures, dont une majorité d'indépendants avec ou sans étiquette politique (la catégorisation est elle-même problématique). Au niveau des partis, le PND reste le seul à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions, près de 35 % d'entre eux sont de nouvelles figures. À l'exception du parti *al-Ghad* (45 candidats), les partis d'opposition réunis avec d'autres mouvements (une vingtaine de formations) sous l'intitulé d'un « Front national pour le changement » présentent 222 candidats. Ils sont retenus et identifiés au fur et à mesure, grâce à des coordinations *ad hoc* et le plus souvent dans le désordre. Avec 150 candidats revendiqués, les Frères musulmans ont pour slogan *mushâraka la mughâlaba*, participer et non vaincre. Et ne s'interdisent pas de suggérer qu'ils auraient pu faire plus et mieux s'ils l'avaient voulu.

Déroutement et résultats sont attendus pour partie seulement. Le PND ne se maintient comme majorité qu'au prix de la pirouette habituelle : une fois de plus les députés indépendants sont réintégrés parmi ses rangs, dissidents tout provisoires du parti mais candidats gagnants. Les Frères musulmans réalisent une percée politique sans précédent (88 députés), mais même additionnés à la douzaine de sièges des « divers » de l'opposition, on est loin du seuil fatidique

---

1. Florian Kohstall (éd.), *L'Égypte dans l'année 2005*, Le Caire, Cedej, 2006, 351 p.

2. Iman Farag, « De Moubarak à Moubarak. L'élection présidentielle de 2005 en Égypte », *Critique internationale*, n° 33, 2006, p. 39-51.

du tiers des députés, signifiant du point de vue des propositions d'amendement constitutionnel. Par ailleurs, les partis « officiels » d'opposition, aussi bien libéraux que de gauche, en sortent entièrement laminés ; rétrospectivement, leur échec apparaît programmé – « ce n'est pas une surprise » comme l'affirment la plupart des observateurs.<sup>3</sup> Il n'empêche : il était question de concurrence et la réponse intervient au moment même où, le jeu concurrentiel se mettant en place, ce sont les concurrents officialisés qui disparaissent. L'échec est manifeste pour les partis, il l'est également pour le régime de Moubarak qui, en un quart de siècle et faute d'avoir réussi à créer « son » opposition, se retrouve à devoir faire avec les députés d'une organisation illégale, les Frères musulmans. Enfin, en dépit de ce qu'on aurait pu attendre des mobilisations politiques qui ont précédé et accompagné les élections législatives, le taux de participation – on y reviendra – est de 26 %. Lors de l'élection présidentielle de septembre 2005, 23 % des inscrits avaient exprimé leur suffrage, alors que quelques mois plus tôt, le 25 mai, quelques 53 % d'entre eux avaient, selon les chiffres officiels, participé au référendum sur l'amendement de l'article 76 de la Constitution.

En deuxième lieu, les espoirs attachés à ces élections n'étaient pas sans liens avec les nouvelles conditions dans lesquelles elles se sont déroulées. D'un côté, la supervision des élections par les juges à tous les échelons ; c'était déjà le cas lors des législatives de 2000. Là se rajoutent les divers signaux émis par les représentants de cette profession prestigieuse bien déterminés à assurer la charge pour laquelle on a fait appel à eux. Et à ne pas en assumer les retombées négatives qui ressortissent à d'autres interventions (l'administration, les services de sécurité). De l'autre, la présence des observateurs de la société civile, précédée de stages de formation, de transmission de savoir-faire et donnant lieu à des dizaines de rapports. Des réseaux se constituent et de nouveaux acteurs sont impliqués dans l'opération électorale au sens le plus large, non réductible au vote. La double présence des juges et des observateurs peut, à tort ou à raison, ressembler à une victoire remportée par « la société civile », à un frein aux rouages autoritaires d'un régime au moment de son renouvellement partiel. Cette présence sur le terrain n'aura pas suffi à garantir la régularité du processus électoral. Elle aura permis de dénoncer les irrégularités et de le faire à partir de lieux autorisés. En direction de l'opinion internationale notamment qui, à défaut d'être sur le terrain, suit de près.

Par ailleurs, cette double présence n'est pas sans incidence sur le déroulement des élections. Ainsi de l'importance accrue qu'aura prise cette formulation opposant deux espaces, autant dans le langage que dans les pratiques : l'intérieur des bureaux de vote, l'extérieur des bureaux. Les procédures

---

3. *Al-Ahrâm*, 06/12/2005.

de contrôle sont prises en compte par les candidats, qu'il s'agisse d'anticipations, d'arrangements de dernière minute, d'obstacles à contourner, de règles du jeu à corrompre ou à respecter, ou de procédures auxquelles se fier. Il en est ainsi de l'introduction des urnes transparentes et de l'encre indélébile. À en juger par les « négociations » qui ont lieu à l'intérieur des bureaux, ou par les différentes interventions moins subtiles, notamment celles des appareils de sécurité qui dans certaines circonscriptions ont fait plus que sécuriser, « l'intérieur des bureaux » n'est pas sanctuarisé au point d'en être coupé des rapports de force qui s'engagent sur le terrain du pays réel, si on peut qualifier ainsi « l'extérieur des bureaux ». De l'un à l'autre pourtant, les passages ne sont pas automatiques et il y a des seuils à franchir. C'est dans la transaction entre extérieur et intérieur des bureaux, dans les passages que les uns et les autres peuvent se frayer que se joue la compétition. Certes en est-il de même ailleurs, certes en était-il de même auparavant et lors de précédentes élections, mais dans une certaine mesure seulement : là, en termes de régularité, le seuil des exigences est relevé, celui des attentes également et aux nouvelles règles font écho de nouveaux jeux et procédés de contournement.

Troisième élément enfin, le débat sur les ressorts de la compétition et leur légitimité emprunte d'autant plus la forme d'un dilemme que ces ressorts sont plus visibles et plus médiatisés. Mieux on voit se dérouler la campagne et les ressources mobilisées, plus l'on peut s'interroger rétrospectivement sur le sens des résultats. Profusion ne signifie pas transparence, pas plus que la publicisation accrue ne réduit la complexité. Simplement, le public est plus informé, alors que s'ouvrent devant l'observateur de multiples possibilités pour le montage et l'invention de corpus inédits. La publicisation n'est pas indifférente aux manières de s'intéresser aux élections, qu'elles soient savantes ou non. Sur le terrain, l'observateur est sollicité aussi bien par les *meetings*, les cortèges, les banderoles, les programmes, matériaux habituels de la campagne, que les chansons ou encore les DVD à la gloire des candidats. On peut moyennant un clic, passer de la presse égyptienne à la presse arabe et internationale et de celles-ci aux principales chaînes satellites arabes. En concurrence effrénée pour la couverture des élections égyptiennes, elles s'arrêtent sur ce qu'il y a de plus spectaculaire et sont complices de ceux (et ce) dont parlent peu les chaînes d'État. De la même manière et grâce à la couverture médiatique, l'actualité politique des provinces remonte au Caire et fait plus d'échos sur la scène nationale. La blogosphère s'invite, irrévérencieuse, carrément « diffamatoire », moins tenue que la presse, tant pour ce qui est de la forme que sur le fond. Nombre de blogueurs/observateurs qui se rencontrent aussi bien sur la toile que sur le terrain, livrent en direct leurs témoignages. Dans certains cas, c'est bien de carnets de terrain qu'il s'agit, repris quelquefois dans la presse avec force descriptions des lieux où cela se passe : l'achat des voix dans tel ou tel café par exemple, photos à l'appui. Faiblement fréquentée en termes de nombre d'internautes et au regard des normes internationales, la toile n'en est pas pour autant dédaignée, toutes

les formations politiques ont leurs sites et nombre de candidats leur page ou leur *blog*.<sup>4</sup>

Enfin, les récits ne peuvent concurrencer ni contourner les images et encore moins les démentir ; ils contribuent à leur fixation et en font des clés de lecture. L'iconographie est particulièrement puissante et on peut s'arrêter sur deux images largement diffusées dans la presse, les chaînes de télévision ou sur le web ; d'un côté celle des nervis armés de sabres, de l'autre, ces « femmes du peuple » qui grimpent sur une échelle pour accéder aux fenêtres arrières d'un bureau de vote dont l'accès est barré par les forces anti-émeutes. Avec ces images qui sans doute en chassent d'autres et se suffisent à elles-mêmes, il y a peu ou pas de légendes. Il faut chercher pour identifier les bureaux où elles ont été prises, rien ne dit que les nervis sont là pour prêter main-forte à un potentat PND, ou que les dites électrices viennent voter pour un candidat de l'opposition, mais tout le suggère. Nervis versus électrices, il s'agit de deux images fortes et réductrices. C'est bien pour cela qu'elles marquent les esprits comme elles marquent le débat. Juxtaposées, elles posent une même question sur les liens entre le temps fort et court des élections et l'ordinaire des rapports sociaux. C'est probablement de telles juxtapositions qui font dire à un observateur : « Ces élections sont bizarres ; il faudra un temps avant de comprendre ce qui s'est passé ».<sup>5</sup>

Contexte politique, entrée en scène de nouveaux acteurs et formes de publicisation inédites expliquent l'ampleur et la tournure du débat. Réduit à l'état d'épure, ce débat « indigène » ne ferait que réitérer le constat : les élections de 2005 ne sont pas (encore) « des élections comme les autres ». D'où la récurrence de la trilogie habituelle : violence, fraude, corruption. La reprendre une fois de plus n'est pas vouer au non-sens l'opération électorale. Si les mises en récit auxquelles on s'intéresse réitérent du déjà vu, ces mêmes traces livrent – à leur insu quelquefois – des éléments de saisie de ce qui change.

## L'ARGENT POLITIQUE

Soit les usages de l'argent. Significativement, il semble que la dénonciation des fraudes habituelles ait été surpassée par la stigmatisation de ce qui a été surnommé l'argent politique. Les fraudes concernent principalement le trucage de listes électorales, elles-mêmes déjà approximatives, les urnes égarées ou détériorées, les pressions exercées au moment du vote, les irré-

---

4. Traces écrites, sonores ou iconographiques, cela contraste avec l'absence de traces sur la toile à propos des manifestations de mars 2003 contre l'invasion de l'Irak. C'était avant l'engouement digital.

5. *Al-Ahrâm*, 05/12/2005.

gularités intervenues lors des décomptes ou encore dans le laps de temps entre décompte et annonce des résultats. Voire après, c'est le cas de quelques circonscriptions, peu nombreuses mais notoires, où PND et Frères musulmans étaient en concurrence ; des candidats donnés gagnants s'avèrent battus et, des témoins le confirment aux journalistes, c'est après moult appels téléphoniques – la généralisation des téléphones portables n'est pas anodine – donnés et reçus en hauts lieux. C'est le plus souvent malgré la présence des juges que s'exercent ces pratiques et c'est grâce à cette présence qu'elles sont dénoncées. La « fraude tranquille » que pratiquaient des fonctionnaires zélés est plus difficile et dans la panoplie, il semble qu'il soit moins question de bulletins noircis par milliers ou d'urnes bourrées à tour de bras comme par le passé.

Dans ces conditions l'ampleur du débat sur « l'argent politique » semble bien renvoyer à ce qu'on a tenté de décrire plus haut : le report des énergies concurrentielles sur l'extérieur des bureaux, en amont du vote.

Mais qu'est-ce que l'argent politique ? Péjorative, l'expression semble renvoyer à toutes les ressources monétaires déployées pour influencer, voire acheter le vote des électeurs. Un seuil de dépenses est fixé par la loi électorale – 70 000 LE pour le premier tour et 30 000 LE pour le deuxième. Somme risible au regard des dépenses de bon nombre de candidats, estiment les observateurs ; en cela ils n'ont pas tort, car moins les candidats dépensent moins ils sont visibles. Se faire connaître c'est saturer l'espace (sonore, visuel, mural...), c'est coller puis recoller des affiches vandalisées et faire pleuvoir des prospectus qui finiront dans les poubelles : tout cela demeure une condition nécessaire, même si pas suffisante. C'est à raison que sont montrés du doigt les « gros dépensiers », PND ou Frères musulmans, les seuls en mesure d'orchestrer les campagnes nationales, même si les campagnes de certains candidats indépendants ont brillé par les fastes déployés.<sup>6</sup> Le seuil de dépense fixé par la loi est une mesure de façade, faux-semblant de l'équité fictive entre candidats. Par ailleurs, aucune sanction n'est appliquée aux candidats qui dépassent ledit seuil, pas plus que ne sont mises en œuvre des procédures de vérification des dépenses effectuées. Les estimations avancées par la presse sont plus qu'approximatives. Pour faire bonne mesure avec les élections de 2000 dont les dépenses ont été estimées à 10 milliards de LE, cinq ans plus tard, on en serait à 15 milliards.

Si chiffrer est pratiquement impossible, c'est également parce qu'il faudrait s'entendre sur ce que seraient les items d'une campagne électorale. À commencer par le plus simple, les matériaux qui permettent de « se faire connaître » : affiches, banderoles, prospectus, voire T-shirt à l'effigie du candidat, le tout à profusion. Dans un autre genre, vient la location de chapiteaux, voire de cafés pour les meetings. Les candidats qui n'en ont pas les moyens

---

6. *Al-Ahrâm*, 28/11/2005.

se contentent de payer la tournée. Cela dit, quand se faire connaître passe par des encarts publicitaires sur une pleine page dans un journal, c'est d'une autre grandeur qu'il s'agit. Et d'une catégorisation plus problématique quand les encarts en question sont signés par des sympathisants présumés qui par ailleurs font leur propre publicité.

La question « Qui paye quoi ? » va plus loin. On peut faire l'hypothèse que l'équipe de campagne de tel candidat chef d'une entreprise florissante, est « normalement » constituée par ses salariés. Lesquels animent la campagne et votent en sa faveur le jour J, mobilisant pour l'occasion, voisins et cousins, tout ce monde se retrouvant inscrit dans la circonscription du candidat. Pratique dont ne s'est pas privé Sallâb, magnat de la céramique et candidat du PND. Le zèle des salariés a-t-il été récompensé par une prime exceptionnelle ?

Il est des dépenses beaucoup moins visibles : rémunère-t-on les assistants, les « volontaires » ou les assesseurs ? Et comment se répartissent les charges au fil du déroulement d'une campagne ? Entre les deux tours, les assesseurs d'un candidat sortant vont proposer leurs services à son concurrent, en ballottage avec un troisième candidat. Un accord est conclut à la mosquée, doublement scellé par la récitation de la *fatiha* (première sourate du Coran) qui vaut pour serment et par la remise discrète d'une enveloppe. D'un côté, ces assesseurs se professionnalisent en offrant leurs services au plus payant ; de l'autre, tout est fait pour démonétariser l'échange, puisque la loyauté ne saurait se monnayer.

Visibles ou invisibles, ces dépenses sont liées au temps de la campagne. Mais il est des mises de fonds qui débordent ce temps. Dans ces cas, la richesse d'un candidat permet de maintenir ou de construire un électorat potentiel. Quand elles sont organisées par un candidat, les tables de la charité qui accueillent des centaines de jeûneurs pendant le ramadan, font bien partie de la campagne. Reste que la construction de la notabilité passe par d'autres biais et s'étale sur la durée ; des candidats évergètes s'engagent dans des entreprises plus durables, plus coûteuses et plus contraignantes. Entre le billet corrupteur versé en mains propres et les sommes consenties à l'édification d'un dispensaire, il y a certes des différences. Mais, au-delà de la loi qui réprime le premier et autorise les secondes, où situer ces différences ?

Généreuse, la richesse peut être favorablement perçue. Elle l'est d'autant plus si elle réussit également à se faire passer pour vertueuse. Ce qui veut dire à la fois acquise de manière jugée acceptable et dispensée judicieusement, dans ce dosage subtil entre l'aide aux particuliers et le bien public. Cela dit, à lui seul, le succès d'un candidat enrichi parce que trafiquant de drogue notoirement connu inverse la proposition : l'argent politique aura permis de l'emporter mais pas d'asseoir une réputation.

Reste à souligner qu'un candidat peut appartenir à plusieurs mondes. Généreux donateur dans sa circonscription, il peut s'afficher autrement ailleurs. Ou encore jouer sur les étiquettes : à la tête d'une entreprise d'import-export florissante, tel candidat pourra endosser son habit de médecin ou d'avocat, se donner la stature de *leader* de quartier à la sortie de la prière du vendredi.

C'est là que certains chercheurs et journalistes s'intéressent aux usages électoraux d'une richesse toute particulière, celle des hommes d'affaires. Le flou sur la catégorie et la difficulté de délimiter (il y a les très grands, les grands, les moyens...) n'empêche pas de définir : ce seraient les candidats qui entrent en politique pour consolider leur entreprise économique.

Il se dit rituellement et prosaïquement des hommes d'affaires candidats qu'ils tentent de s'acheter une immunité parlementaire nécessaire à l'impunité et donc à la bonne marche des affaires. Il se dit aussi qu'un siège au Parlement est l'accès privilégié aux ministres et aux informations qui comptent ; lois en cours de préparation ou encore appels d'offres publics. Cependant, au-delà des diverses attentes plus ou moins précises ou diffuses, marier fortune et notabilité voire notoriété politique, peut constituer un objectif en soi. Il s'agirait moins de mariage d'ailleurs que de transactions « qui ne se limitent pas à des échanges interpersonnels ».<sup>7</sup>

Vieille d'une quinzaine d'années, l'entrée des hommes d'affaires au Parlement n'est pas nouvelle, même si elle est grandissante. Plus important encore serait le fait qu'en temps de libéralisme et de privatisations, les législations votées par le Parlement en exercice portent l'empreinte de ces groupes : lois anti-monopoles, lois sur les impôts<sup>8</sup>, sur les douanes, le tout conforterait le glissement, selon un observateur, vers un système « à l'américaine ». Sans les libertés qui vont avec, mais marqué par une forte présence des ayant-intérêts capitalistes en amont des politiques décidées. Leur poids dans le législatif serait redoublé car il n'a d'égal que leur poids dans l'exécutif : nombre de ministères sont occupés par des hommes d'affaires ou (ex) présidents de conseils d'administration. Dans le même ordre d'idées, ce sont les hommes d'affaires directement concernés qui entreprennent la négociation d'accords internationaux là où de telles charges relèvent de l'État qui, dans ce cas de figure, ne fait qu'avaliser. Et occasionnellement, soustraire à l'approbation du Parlement.<sup>9</sup>

---

7. Michel Dobry, « Valeurs, croyances et transactions collusives », dans Santiso J. (éd.), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, éd. Karthala, 2002, p. 103-120.

8. Dénoncée par les uns parce qu'elle égalise entre petits et gros investisseurs, rangeant les uns et les autres dans une même catégorie ouverte par le haut, la loi sur les impôts est saluée par d'autres pour le rôle qu'elle aurait dans la « consolidation démocratique ». Du « deal » entre État rentier et sujets, on passerait au contrat entre État et citoyens libres en mesure de demander des comptes, le tout valorisant la représentation politique.

9. C'est notamment le cas des industriels du textile de la zone franche de Port-Saïd. Al-Ahrâm, 21/11/2005.

Sur le terrain, la fortune prend de multiples visages, de l'homme d'affaire mondialisé au caïd local en passant par le notable cossu ; « le grand souk électoral »<sup>10</sup> est on ne peut plus visible et sous des formes pour le moins prosaïques. À tort ou à raison, les analystes semblent introduire une nuance entre distribution de « cadeaux » en nature et d'argent « en espèces ». L'enjeu ici n'est pas la valeur mais le différentiel symbolique, distribuer de l'argent étant plus scandaleux – car plus contraignant pour l'électeur ? – notamment quand cela est directement assimilé à l'achat de voix. Contrairement à l'argent versé – visible quelquefois mais tout de même discret – tout l'intérêt du cadeau offert – un colis alimentaire par exemple – est qu'il est montrable et porte la marque du donateur. Dans la rue, aux sièges des candidats, sur les lieux de travail des électeurs potentiels, ou par le porte à porte, des distributions de cadeaux sont organisées. Cela peut aussi prendre la forme de prix gagnés lors de concours et/ou tirages au sort, et se dérouler grâce à la médiation des associations de services ou caritatives. Le cadeau, qui porte bien son nom, respecte les codes du don et contre don, alors que le versement de l'argent s'apparente à une transaction immédiate. Dans tous les cas, il s'agit de cibler des électeurs potentiels, sans garantie aucune.

L'achat des voix ressort-il d'un plan mûri ou d'une solution de fortune improvisée dans les quelques heures qui restent avant la fermeture des bureaux et qui voient monter les prix ? Les cas de figure sont différents et le placement concerne non seulement les électeurs mais aussi les intermédiaires de confiance expérimentés qui se chargeront d'une tâche que, ni le cercle des partisans proches, ni *a fortiori* le candidat, ne se risquent à accomplir.

La fortune comme qualification sociale et morale établissant la vocation à représenter<sup>11</sup> certes, mais on peut également faire confiance à la sagacité de ceux à qui le candidat destine ses faveurs : ils peuvent les accepter sans être dupes des origines de la fortune et sont en mesure de savoir (et de se dire), qu'avec un siège au Parlement, le candidat est sûr de récupérer, sous diverses formes, les sommes dépensées. Et se dire que si le candidat est déjà riche et qualifié ainsi à représenter, l'élu s'enrichira d'autant mieux.

Au-delà de l'habituelle dénonciation, il est intéressant de relever que l'achat des voix aura fait l'objet – non pas d'un débat proprement dit – mais d'une série polémique. Il y est question – mais est-ce de cela qu'il s'agit ? – de la légitimité de la pratique et les catégories d'inspiration religieuse, licite et illícite, sont mobilisées à cet effet. On partira de la fatwa (avis légal) délivrée par *shaykh* Abdalla al-Khatib, *azhari*, membre du bureau de guidance des Frères musulmans et dit quelquefois mufti de la confrérie. Selon cet avis :

---

10. Myriam Catusse, « Économie des élections au Maroc », *Maghreb-Machrek* n° 168, avril-juin 2000, p. 51-66.

11. Alain Garrigou, *Le vote et la vertu. Comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p.

L'élection devrait être située bien au-dessus des tractations, des achats et des ventes, et s'apparente au témoignage pour lequel un musulman ne peut accepter de rémunération [...]. Les *rachwa* [pots-de-vin] et l'achat des voix sont illicites [...]. On abuse de l'opinion de l'électeur et on manque de respect à la personne [...]. On propulse aux premiers rangs ceux qui mériteraient d'être les derniers et on écarte les méritants [...]. Le phénomène se répand en saison électorale et l'on achète les voix au lieu d'œuvrer pour le service des citoyens, de la patrie et pour le bien-être, au lieu de créer des emplois honnêtes et convenables.<sup>12</sup>

Tout en indiquant en pointillé ce que devraient être les « manières de faire » licites d'un candidat, l'avis répondait en fait à un autre, qui semblait préconiser l'inverse. Aux dires de la presse officielle – qu'il faut prendre avec circonspection quand il s'agit des Frères musulmans – l'un des principaux dirigeants aurait donné un avis favorable à « la fidélisation des cœurs ». Se référant aux pratiques de la première communauté musulmane qui cherchait à consolider les attaches avec les nouveaux convertis, il entendait par là, la licéité d'offrir des cadeaux pour élargir le cercle des sympathisants. À noter toutefois que cette licence est limitée aux moments où les rapports de force ne sont pas favorables et s'annule d'elle-même dès lors que les objectifs sont réalisés.<sup>13</sup> Dans un troisième avis aussitôt contesté, les candidats sont autorisés à offrir des cadeaux lesquels ne sont pas assimilables à des pots-de-vin. Le candidat n'a pas l'intention d'enfreindre la loi, il n'est pas à la poursuite d'un objectif indigne, ne cherche pas à modifier le cours des choses ou l'information, ne fait de mal à personne et pratique son activité au vu et au su de tous. Les cadeaux en question sont même qualifiés de « troc », échange d'un bien contre un autre. En revanche, même en direction des pauvres et en période de ramadan, les cadeaux ne sont pas assimilables aux obligations religieuses de l'aumône et de l'aumône légale, les donateurs ne cherchant pas à plaire à Dieu, mais bien à ses créatures. C'est d'ailleurs ainsi que l'entend l'avis, « la générosité du candidat atteste de sa vocation future de député dédié au service de sa circonscription ».<sup>14</sup>

---

12. <http://www.ikhwanonline.com>, 7/11/2005. Laquelle confrérie dément souvent avoir un mufti attitré. Al-Khatib compte parmi les caciques archaïsants. C'est lui qui a émis l'avis, embarrassant pour les Frères, sur la licéité de construire de nouvelles églises dans les « territoires conquis » (les villes nouvelles).

13. *Al-Mussawar*, 11/11/05.

14. L'avis est émis par la commission de Fatwa et de prédication d'al-Azhar à Alexandrie. L'ex-mufti d'Égypte avait contredit l'avis, déclarant que les « cadeaux » sont des pots-de-vin évidents et par conséquent strictement illicites. *Al-Dustûr*, 28/12/2005.

Les avis légaux sont légion, leurs effets sur les pratiques plus qu'incertains et la formulation exacte des questions, s'il en est et quand il en est, plus significative que les réponses. Que les termes empruntent à ce vocabulaire, que les intervenants soient des autorités morales présumées, en tout cas des autorités religieuses, « l'effet Frères » y est sans doute pour beaucoup. D'une certaine manière, une telle prise de parole semble impensable hors de la mise en forme qui fut la sienne. Et même dans ce cadre-ci, que l'on puisse polémiquer sur l'achat des voix (avec une « tradition » parlementaire qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, etc.), est difficilement imaginable. Désapprentissage caractérisé des « vertus civiques » ? Pour clore ladite série, c'est enfin un « avis » profane qu'il faut citer, répercuté autant par certains opposants que dans la presse indépendante : « leur argent est licite pour vous, mais ne leur donnez pas vos voix ». « Cet appel est honteux et invalide », écrit un juriste qui lui aussi en appelle aux figures de l'autorité religieuse. « Acheter l'immunité parlementaire ce n'est pas de la politique. Acheter la conscience du citoyen pauvre et faire commerce de ses besoins, ce n'est pas de la politique (...). Pourquoi le *shaykh* d'al-Azhar et le pape Shenouda se taisent-ils ? ».<sup>15</sup>

Empocher l'argent et voter pour le candidat de son choix ? La moralité de l'électeur est ici mise à rude épreuve et tout le monde n'a peut-être pas les scrupules et ou l'ingéniosité de l'électrice brièvement interviewée par un journaliste. Elle avait déjà monnayé son vote au premier tour, s'apprêtait à en faire de même pour le second et ne pouvait pas ne pas respecter un contrat moralement contraignant : « je ne peux pas prendre de l'argent sans rien donner ». Ayant à choisir deux candidats, elle panache son vote : d'une part le candidat payeur (PND) et de l'autre, un candidat opposant « qui a l'air d'être un type bien, vertueux ».<sup>16</sup> Contrat à moitié respecté, faute rachetée et choix exercé ? On n'a pas suffisamment d'indices sur ce genre de pratiques<sup>17</sup>, même s'il reste à examiner les sens que le public donne à la vertu en contexte électoral. De leur côté, des candidats en lice pour le deuxième tour ont eux aussi opéré des alliances « contre-nature » pour défaire un concurrent gênant.

Reste posée la question, lancinante : peut-on même s'assurer que l'électeur a bien respecté le contrat ? Ici interviennent les « usages sociaux des bulletins de vote » dans la matérialité même de ces objets. Lors des législatives de 2005, un pas de plus est accompli dans le sens de la vérification, et les techniques mises en œuvre sont significatives. Facilité par l'installation des isolements, le « bulletin

---

15. *Nahdat Misr*, 28/12/05.

16. *Al-Dustûr*, 23/11/2005.

17. 45 % des électeurs empochent le prix de leur voix et votent pour un autre candidat, selon l'enquête thaïlandaise de Chin-shou Wang, *The Dilemmas of Clientelism. Electoral Mobilization of Clientelism in Taiwan*, 1993, Carolina Papers, *Democracy and Human Rights*, n° 1, spring 2002.

tournant » garanti que l'électeur à récompenser *après* son passage par le bureau de vote, a bien choisit le bon candidat.<sup>18</sup> Au nombre des savoir-faire frauduleux, il faut compter également les caméras intégrées aux téléphones portables ou les essais plus ou moins fructueux de lavage de l'encre dite indélébile. L'enjeu de ces techniques est bien celui qui consiste à « accompagner » au plus loin l'électeur dans sa démarche, de l'extérieur des bureaux vers l'intérieur, jusque dans le secret de l'isoloir à défaut des consciences. Logiques de la « preuve », dont l'ancêtre archaïque consiste à couper un billet de banque en deux. La pratique remonte à l'Égypte libérale de la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle ; difficile de dire dans ce cas que la marchandisation du vote ait signifié une progression dans le sens d'une consolidation démocratique.<sup>19</sup> Pour le meilleur et pour le pire, le bulletin tournant dit quelque chose de l'effectivité de la compétition électorale et de sa corruptibilité.

## FAIRE VIOLENCE

De la même manière, la violence témoigne de l'âpreté et de la réalité des concurrences électorales : du prix que les uns et les autres sont prêts à mettre, de l'incertitude qu'il s'agit de conjurer, des moyens que les candidats – certains d'entre eux au moins – sont prêts à déployer, des réseaux sociaux qu'ils sont en mesure de mobiliser et des appuis sur lesquels ils peuvent parier au sein d'appareils locaux plus ou moins conciliants. Parce qu'il s'agit d'une poursuite de la compétition par d'autres moyens, il est également question des étapes à suivre avant d'en arriver à l'usage de cette ressource. Bien qu'il soit malaisé de faire la part des choses, lors des législatives de 2005, la violence apparaît plus comme un ressort de la compétition que comme l'un de ses effets dérivés : même si elle reste difficile à établir, il y a une différence entre la bagarre qui dégénère et la mobilisation des ressources de la violence physique en vue de battre un candidat.

Dans la panoplie des pratiques inventoriées viennent les violences « mineures ». Elles sont habituelles, font moins de victimes, sont moins visibles car moins spectaculaires que d'autres et plus difficiles à répertorier. Il s'agit notamment de celles qui, après le vote, accompagnent les urnes dans leur voyage ultime aux centres de dépouillement et occasionnent donc des

---

18. Le principe est simple et ingénieux, il suffit de subtiliser un bulletin de vote vierge qui sera coché en faveur du candidat. C'est celui-ci que l'électeur met dans l'urne, en restituant aux partisans du candidat à sa sortie du bureau de vote, le bulletin vierge remis par le juge. L'électeur suivant en fait de même.

19. Richard Banégas, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, p. 75-87.

agressions contre les personnes ou les urnes : l'enjeu est alors de protéger celles-ci par les corps, d'empêcher le concurrent d'en faire autant ou de détériorer les urnes qui le favoriseraient le plus. Le tout suppose la préexistence d'un « savoir partager » entre les concurrents sur leurs poids respectifs dans différents bureaux de vote, faisant que certaines urnes valent plus que d'autres. C'est à la faveur de ces pratiques que presse indépendante et chaînes satellitaires exhibent les photos d'urnes saccagées jetées dans des terrains vagues ou de bulletins de vote flottant dans les canaux.

À l'autre extrémité du spectre, on situera les violences « meurtrières » : 13 morts et quelques 500 blessés. Les premiers sont répartis entre cinq gouvernorats (respectivement trois pour Charqiyya, Damiette, Daqahliyya, deux pour Kafr al-Chaykh et Alexandrie respectivement).<sup>20</sup> Il est peu probable qu'une sociologie de ces terroirs nous en apprenne plus sur « les racines » de cette violence. Elle est conjoncturelle et s'explique par l'exacerbation de la concurrence. Et des « nerfs » également si on peut dire ainsi, puisqu'au fil des trois étapes, les deux grands joueurs – PND et Frères musulmans – voient se dessiner la composition du futur Parlement : dans la seule journée du 7 décembre 2005 – deuxième tour de la troisième et ultime étape des élections – il y eut 7 morts. Il est difficile de caractériser les victimes. Les témoignages évoquent moins souvent des électeurs déterminés à exercer leur droit de vote ou à en découdre avec un adversaire et qui, de ce fait, seraient ciblés, que des « passants » qui se trouvaient être là, bien loin souvent des bureaux de vote.<sup>21</sup> Ces mêmes passants, qui voulaient peut-être voter mais sans forcément sacrifier leur vie, sont qualifiés de martyrs de la démocratie tant par la presse d'opposition que dans le discours des organisations des droits de l'homme. Mais en même temps, la règle du jeu est de présenter ces victimes comme des gens « ordinaires », par opposition tacite aux militants. Cela ne rend que plus scandaleuse leur mort.

Comment meurt-on ? Par malchance, comme le chauffeur d'un candidat indépendant d'Alexandrie. Tapi derrière le volant de la voiture, il est poignardé par un inconnu et la plainte contre X classée sans suite. On meurt également à cause d'une balle perdue tirée au hasard alors qu'on s'en va faire ses courses, ou qu'on se dirige vers un bureau de vote encerclé par les forces antiémeutes. Les témoignages recueillis par l'Organisation égyptienne des droits de l'homme sont répétitifs :

---

20. On se base ici sur Organisation égyptienne des droits de l'homme, *Les victimes du parlement de l'avenir, Rapport de la Commission d'enquête*, janvier 2006 (en arabe). <http://www.eohr.org/ar/report/2006/re0130.shtml>

21. Voir notamment les témoignages recueillis par l'Organisation égyptienne des droits de l'homme.

La veille les voitures de police avaient fait le tour de la ville, avec des micros, en répétant, pas d'élections demain, restez chez vous. Nous on savait que les urnes et les bulletins étaient arrivés. Le lendemain, les gens étaient là depuis 8 heures du matin. Ils encerclaient le bureau à une distance de 100 mètres.

« Personne ne va entrer, vous feriez mieux de dégager ».

On n'a pas voulu partir, on a attendu, on a fait la prière de midi. Tout d'un coup ils ont enlevé les barrières métalliques et nous ont envoyé des bombes lacrymogènes. Il y avait avec eux des hommes en civil qui nous jetaient des pierres. Évidemment les gens ont répondu, et là, ils sont passés aux balles en caoutchouc et en vrai ; au début ils tiraient vers le bas mais après c'était de face.

La suite du témoignage précise les noms des blessés à proximité du témoin, décrit la mobilisation des médecins de la ville qui ouvrent leur cabinet pour secourir les blessés en raison des difficultés d'accès aux hôpitaux eux aussi encerclés. « Même les blessés on les arrêtait », etc. « Saïd était près de chez lui, à distance du bureau de vote, il s'est pris une balle dans la poitrine direct, il est mort sur le coup ».<sup>22</sup>

De la véracité de ce témoignage on ne saura rien, mais il concorde avec d'autres. La plupart des décès sont attribués par les organisations des droits de l'homme aux forces de sécurité ; neutralité passive lors des première et deuxième étapes, elles se contentent d'observer les confrontations entre candidats Frères, PND et indépendants. Lors de la troisième étape, elles interviennent en bloquant l'accès à près de 500 bureaux de vote, au prétexte de protéger les juges et lesdits bureaux des émeutiers. Batailles rangées donc entre « population » et forces antiémeutes, ou encore scènes d'*intifada*, comme on a pu le dire et le montrer dans les médias indépendants.

En Égypte, la présence massive, dissuasive et préventive des forces de l'ordre fait partie du paysage. La manière et l'échelle de leur passage à l'acte signifient d'abord et une fois de plus, qu'en amont des urnes, ces interventions sont jugées comme le seul moyen de mettre en échec certains candidats, leur barrer le passage en interdisant aux électeurs l'accès aux bureaux de vote. Cela signifie en outre que des candidats réussissent (presque) à mobiliser des électeurs déterminés ; à les élire, ou au moins à faire foule et front face aux forces antiémeutes. Réaction à la provocation policière, fidélité à un candidat ou adhésion à ses idées, les trois explications ne s'excluent pas. Demeure sans réponse la question de la coordination de ces interventions localisées de la violence d'État et le passage de la passivité à la brutalité. Le discours officiel

---

22. <http://www.eohr.org/ar/report/2006/re0130.shtml>

sécuritaire invoque des cas isolés, des émeutiers, des rixes entre partisans des candidats, le tout rendant nécessaire une interposition policière pacificatrice. Frères musulmans et opposants soutiennent en revanche que, là où elle s'est produite, la mobilisation des forces de sécurité était dirigée contre certains candidats, leurs sympathisants et leur électorat présumé.

Action et inaction des forces policières ne sont pas sans lien avec la présence sur le terrain d'une dynamique, la privatisation de la violence, et d'un autre acteur, les « nervis ». Hommes de mains, caïds, justiciers pratiquant le racket, ce sont des hommes, mais aussi quelquefois des femmes, prêts à vendre la force de leurs bras ou de leurs armes au plus offrant, pour une bagarre, un chantage ou une élection. Quelques travaux font le portrait de ces figures de quartier hautes en couleurs et parfaitement intégrées à la vie locale : avec la dîme, il y a la protection. Autres descriptions, celles que livrent par exemple des blogueurs en relatant par le menu les émeutes confessionnelles d'Alexandrie (avril 2006)<sup>23</sup>, ou les élections de 2005 dans cette même ville, et le portrait est ici plus sombre et moins folklorique. Aux marges grandissantes de la ville, ce sont alors des jeunes vivant de menues combines, de *deals* ou de trafics en marge de la légalité. Les figures se rejoignent quelquefois et Patrick Haenni souligne, à raison, l'effet de garde-fou qu'est l'ancrage dans les réseaux locaux de notabilité.<sup>24</sup> Mais ce peut être aussi et tout simplement des bagarreurs occasionnels qui se défoulent le temps d'une dispute de quartier, d'un incident confessionnel opposant des Coptes et des Musulmans, d'une fête de mariage ou d'un match de foot. Par ailleurs, les nervis seraient pour certains des repris de justice soumis au chantage sinon aux ordres des services de sécurité.

Pour rajouter à la confusion, il est quasiment impossible pour l'*outsider* de distinguer les nervis des agents déguisés en civils, dits « brigades karaté ». Les uns et les autres font leur apparition spectaculaire au Caire le 25 mai 2005, jour du référendum autour de l'amendement de l'article 76 de la Constitution. À l'apogée de sa brève période mobilisatrice, le mouvement *Kifâya* appelle à manifester. Militantes et militants sont alors victimes de brutalités en tous genres dûment filmées, mais là aussi, aux multiples plaintes déposées, il n'y aura pas de suite judiciaire. Rétrospectivement, le mouvement *Kifâya* aura compté pour beaucoup dans la remise à l'honneur de la manifestation. Et cette dernière, il faut le croire, à la banalisation accrue des brutalités policières.

Il importe également de relever cette cohabitation harmonieuse entre nervis et forces de l'ordre décrite par les blogueurs :

Arrivés en microbus, on croise une femme âgée.

« Passez pas par là mes enfants, il y a de la casse... c'est pas des

---

23. <http://jarelkamar.manalaa.net/45>, récit des violences confessionnelles à Alexandrie, 16/04/2006 (en arabe).

24. Patrick Haenni, *L'ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris/Le Caire, Karthala/Cedex, 2005.

élections ça, c'est un bordel ». Nous rejoignons la rue à pieds. Un camion caillassé, en face, le commissariat et beaucoup d'officiers et de policiers. À quelques mètres, un cortège se dirige vers le commissariat ; des porteurs d'épées suivis de porteurs de gourdins. Qui sont ces gens ? On dit que la police vient d'arrêter un type qui n'a rien à voir avec tout ça et ils se rendent au commissariat pour le faire relâcher. À quelques mètres de là, dans une rue latérale, des épées également devant le bureau de vote (...). Des histoires de nervis encore.

« On n'a jamais vu ça, des types qui déambulent avec des sabres au beau milieu de la rue. Et ils se rendent au commissariat en plus ? Rien que les armes blanches, c'est une peine de trois ans ». Moi, je suis prêt à témoigner, ce matin il y en avait un qui portait deux épées, je suis allé parler à l'officier.

« Ô pacha, faites quelque chose.

- Tires-toi d'ici, tu ne vois pas qu'il est fou ? »

Ils lâchent les nervis et après ils vous diront, voyez, c'est le peuple, ils s'entretient, qu'ils se débrouillent entre eux. Ils se contentent de regarder.<sup>25</sup>

Que des particuliers, en l'occurrence des candidats, fassent usage de la violence, cela n'a rien d'inédit. Qu'ils aient recours pour cela aux services rétribués de nervis, marque pour certains observateurs la différence entre les élections de 2005 et les précédentes. Pour s'en tenir aux expériences les plus récentes, lors des élections de 2000, les violences sont le fait de partisans en concurrence et de rivalités dynastiques pour certaines. Plus exactement des 'assabiyya, voisins, cousins ou obligés, liés au candidat par des solidarités « mécaniques » et donc amenés à le venger ou lui prêter main forte contre un concurrent : violences inscrites et circonscrites dans/à des terroirs, d'autant que dans certaines régions du Sud, posséder des armes à feu et le faire savoir est banal, si ce n'est un attribut de la notabilité. Avec ou sans passage à l'acte, cela va avec la fortune, le prestige et la démonstration que l'on peut se défendre soi-même et défendre son clan. Il en est de ces violences électorales comme des vendettas : inscrites dans le cours des choses, dans la continuation de « la violence ordinaire »<sup>26</sup>, dans la spécificité de cultures locales dites irrédentistes. Ou plus exactement de violences « exceptionnelles normales » dont les usages sont codifiées – code de l'honneur compris – et les conséquences prévisibles et assumées par toutes les parties. Violences « résiduelles » enfin,

---

25. [http://digressing.blogspot.com/2005/11/blog-post\\_22.html](http://digressing.blogspot.com/2005/11/blog-post_22.html). Ce texte du 22/11/2005 porte le titre « La baltaga c'est la solution » (en arabe).

26. Patrick Quantin, « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, p. 12-28.

de celles dont on s'attend à ce qu'elles reculent progressivement, à mesure qu'avance le monopole de la violence légitime, ce qui en fait une figure particulière de la criminalité.

Violences « gratuites » que seraient les violences communautaires, contre violences « rémunérées » des nervis, qui de ce fait seraient plus dangereuses et moins « légitimes » comme le soutiennent certains observateurs<sup>27</sup> ? Des différences subsistent certes, même si le nervi est payé et le partisan zélé lui aussi récompensé ou dédommagé d'une manière ou d'une autre. De même, des formes de violence sont plus organisées, d'autres plus spontanées et les glissements possibles : dans le cours de l'action, les manifestants peuvent se transformer en casseurs et les intimidations destinées à faire peur, en violences meurtrières.

Ce qui caractérise les violences de la saison électorale 2005 est peut être moins la différence de nature postulée entre partisans et nervis (la question reste posée), que l'entrelacs entre violences d'État et des particuliers. Il n'est pas inédit mais bien plus serré et rendu plus visible grâce aux images diffusées aussi bien sur le web que par les chaînes de télévision satellitaires. C'est là une différence de taille. Que le spectateur ou le lecteur soit plus informé, cela est certain ; qu'il le soit mieux, est une autre question. Reste la mise en image qui deviendra matérialité des faits et vaudra pour preuve. D'un côté, ici comme ailleurs, électriques déterminées ou nervis, les figurants anonymes anticipent sur les attentes de la caméra et la présence sur le terrain d'un correspondant d'Al-Jazîra n'est pas anodine ; les nervis s'exhibent, investissent les beaux quartiers et les écrans des téléviseurs et sont armés de sabres (on en fabrique encore ?... des ateliers clandestins sont découverts). Sur place, ils font sans doute plus de peur que de blessures, mais sur un écran, l'image choque. Elle est complétée par la présence des forces de sécurité elles aussi dans l'apparat des grands jours : casques, boucliers, gourdins, bombes lacrymogènes, etc.

D'un autre côté, la circulation de ces images semble nourrir une construction de la violence électorale en problème, au même titre que les violences scolaires ou les violences des stades. Et là, opposants et gouvernementaux, tout en poursuivant des objectifs différents, dénoncent de concert la « menace » d'une violence archaïque montée des tréfonds de la société et de ses marges et dont les élections législatives ne seraient qu'un des révélateurs saisonniers. En attendant le pire, de nombreuses analyses reprennent à l'envie les thèmes habituels sur le chômage des jeunes, les quartiers informels laissés à l'abandon ou le délitement des contrôles sociaux.

Au-delà, il est difficile d'attester des impacts de la violence sur l'issue des compétitions électorales tant ces impacts sont variés. Dans certains cas, la violence « permet », dans d'autres, elle « n'empêche pas » et dans d'autres

---

27. *Al-Masrî Al-Yawm*, 6/1/2006.

bien plus nombreux, elle « n'est pas nécessaire », même si les compétitions sont aussi fortes qu'ailleurs. Des candidats estiment qu'ils ont dû recourir à la « contre violence » pour faire face aux méthodes de leurs concurrents ou contrer la puissance publique, impassible face aux débordements ou intervenant en faveur d'un candidat. Dans une circonscription où le premier tour est meurtrier, le second est plus pacifique, signifiant par là que cette violence est maîtrisable et n'est pas fatalement inscrite dans le cours des choses. C'est à cet effet paradoxal qu'un candidat de l'opposition devrait son succès.<sup>28</sup>

Quant à l'image projetée sur les écrans, le spectateur pourrait en conclure que voter est un geste militant qui en vaut la peine. Ou inversement, que les abords des bureaux de vote sont des lieux dangereux, à éviter.

## FIDÉLISER

L'argent ne fait pas le bonheur d'un candidat. Pas plus que les usages de la violence. Déterminants dans certains cas, ces ressorts de la compétition ne sont que les adjuvants d'une opération plus complexe, celle-là même qui consiste à déplacer, à grand peine et à grands frais, un petit 26 % des inscrits et à les « acheminer » (par bus ou taxis collectifs quelquefois) jusqu'au plus près des isoloirs. Au candidat qui se présente ou au député qui se re-présente, de résumer les preuves tangibles d'un investissement passé (s'il en est), de donner au présent et sur le temps court de la mobilisation électorale des exemples non moins tangibles et qui sont autant de gages de ce que seront ses performances futures. C'est bon an mal an, le cas dans toute élection concurrentielle.

Simplement, pour cela, il ne suffit pas de s'adresser à l'électorat comme public. Pas plus qu'il ne s'agit uniquement de courtiser les *leaders* de quartier, d'aller vers électeurs là où ils seraient, ou de faire la tournée des lieux qui comptent ; les mosquées, les cafés, les marchés, les centres de jeunesse, les clubs sportifs, ou plus intéressant encore, les entreprises où travaillent un grand nombre de salariés. Tout cela fait partie certes, du rituel de campagne ; encore faut-il ménager les efforts et les moyens, en ne s'attardant que là où mener campagne en vaut la chandelle. Autrement dit encore, se faire connaître utile, là où se concentreraient les électeurs potentiels, inscrits susceptibles de voter.

« Le taux de participation le plus faible du monde », titre ironiquement un quotidien.<sup>29</sup> En 2005, près de 26 % des inscrits ont voté, contre 25 % pour les

---

28. Hamdîn Sabbâhi, candidat indépendant, fondateur du parti nassérien sous constitution *al-Karâma*. Selon la rumeur – non vérifiée – il aurait été accompagné par un membre d'une mission diplomatique étrangère.

29. *Al-Wafd*, 12/11/2005.

législatives de 2000 et 50 % en 1995 : ce n'est pas d'une chute de la participation qu'il s'agit, mais d'une vérité des taux. Elle s'impose dès lors que le contrôle des juges sur l'opération électorale agit comme un contre-pouvoir face aux services du ministère de l'Intérieur et impose des contraintes au bourrage des urnes par des fonctionnaires zélés. À leur tour, les inscrits (près de 32 millions) représentent 70 % des citoyens en âge de voter.

À l'état présent, les listes électorales – qui relèvent du ministère de l'Intérieur – se constituent de deux strates ; les citoyens qui ont fait la demande d'inscription volontaire et l'inscription automatique (de novembre à janvier) des citoyens nés à partir de 1982 et ayant atteint l'âge de 18 ans.<sup>30</sup> Sur ces listes, de grosses imperfections demeurent. Des citoyens ne s'y retrouvent pas parce que l'inscription est moins automatique qu'elle ne devrait l'être ; d'autres s'y retrouvent plus souvent qu'à leur tour parce qu'inscrits à plusieurs adresses (domicile, résidence familiale, lieu de travail) ; d'autres encore ne devraient pas se retrouver sur les listes, parce que décédés, expatriés ou émigrés. Si on y rajoute les abstentionnistes, les homonymes et les erreurs, l'ensemble constitue une armée de réserve d'électeurs fictifs. La fraude semble obéir à une norme au moins, qui consiste à faire correspondre le nombre des bulletins et celui des votants.<sup>31</sup> De février à mars, les listes sont affichées et soumises à vérification. *De facto*, les listes ne sont pas également accessibles à tous les candidats : ceux du PND les obtiennent plus rapidement. Dans certaines circonscriptions, circulent deux CD : lesdits candidats peuvent bénéficier d'une version sur laquelle les données nominales des électeurs sont plus détaillées, permettant de les atteindre. Une fois ce savoir précieux maîtrisé, reste la projection de la liste sur le terrain de la circonscription, ou l'inverse. En cela aussi, rien de particulier.

Simplement, les candidats qui maîtrisent le jeu ne parient pas sur les listes. Tout en incitant à la participation, pour avoir ses chances, un candidat doit pouvoir compter sur des groupes électoraux déjà constitués ou qu'il contribue à construire. Les candidats eux-mêmes ou le plus souvent leurs acolytes, auront activement participé et bien avant les élections, à l'opération d'inscription de groupes d'électeurs sur les listes. Ce sera tel réseau, tel lignage, le public bénéficiaire des services de telle association, les obligés de tel notable ou les salariés de telle entreprise. Cela ne dispense pas le candidat de fidéliser

---

30. Sur l'historique de cette disposition prise dès 1979 et les débuts de son application partielle : Murielle Paradelle, « Le politique appréhendé dans son fonctionnement juridique. Analyse du cadre légal des élections législatives du Maglis al-Sha'b », dans Gamblin S. (éd.), *Contours et détours du politique en Égypte, op.cit.*, p. 29-61.

31. Au moment des élections et au gré des bureaux de vote, il y a également les « tolérances » négociées : pour les électeurs non résidents, les votes par procuration, voire les électeurs munis de cartes non conformes ou de simples pièces d'identité.

ses électeurs, de les disputer aux concurrents et de leur donner les bonnes raisons de voter pour lui.

Représentants, courtiers en élections, clés électorales, « grands électeurs informels »<sup>32</sup>, ou tout simplement « agents de la mobilisation électorale »<sup>33</sup>, une expression qui a l'avantage de la neutralité, plusieurs termes sont employés pour décrire le rôle joué par ces fameux « intermédiaires » entre le candidat et la circonscription. Ce sont eux qui lui permettent l'accès aux groupes d'électeurs, ils sont à la fois ses yeux, ses oreilles et ses canaux de redistribution. Quelques travaux ont décrits cette opération.<sup>34</sup> Ces intermédiaires sont pour certains des médiateurs dont le rôle ne se limite pas à la transaction électorale : ils gèrent les ressources politiques, ou du moins la part disputée de celles-ci. Lors des législatives de 2005, la presse traite longuement des « courtiers en élections ». Ils se mettent au travail bien avant la saison électorale et dans certains cas, ce sont eux qui choisissent leur candidat plutôt que l'inverse. À leur actif, la capacité de drainer des électeurs. Et de « capter » leur vote, sinon leur carte électorale. Au-delà, les profils diffèrent, il y a les courtiers en *galabiyya* qui se donnent comme proches des couches populaires et pratiquent à l'ancienne, à l'aise quand il s'agit de glisser un billet ou de frauder. Mais il y a également les branchés, version costume et ordinateur portable – informatisation des listes oblige – politiquement corrects et qui préfigurent le secrétaire parlementaire. Autre compétence appréciée également, les courtiers disposant d'entrées auprès des femmes.

L'hebdomadaire *Rûz al-Yûsif* consacre un gros dossier aux courtiers actifs parmi les populations du Caire originaires du *Saïd* (Haute-Égypte). Certains œuvrent dans le cadre des associations d'entraide et des ligues régionales, d'autres, informellement. Dans tous les cas, « ce sont des pays et des parents » comme le dit un courtier qui détient plus de 300 cartes d'électeurs. Il les a aidé à faire la nouvelle carte d'identité nationale et dans la foulée, les cartes électorales qu'il garde chez lui « pour pas qu'elles se perdent ». Au-delà des aspects caricaturaux, faire des démarches n'est pas anodin, l'alpha et l'oméga des dernières années ayant bien été la nouvelle carte d'identité nationale. Plus loin :

---

32. Sarah Ben Néfissa et Alâ' Al-Dîn Arafat, *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, éd. Karthala-IRD, 2005, 279 p.

33. Sur le Maroc : Mounia Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani », dans Bennani-Chraïbi M., Catusse M. & Santucci J.-C. (éds.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc, les législatives 2002*, Paris, éd. Karthala-IREMAM, 2004, p. 105-162.

34. Gamal Abdel Nasser, « Les élections de 1993 dans le gouvernorat du Caire », dans Gamblin S. (ed.) *Contours et détours du politique en Égypte, op.cit.*, p. 199-220; Sarah Ben Néfissa et Alâ' Al-Dîn Arafat, *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine, op. cit.*

Tous les candidats veulent nos bonnes grâces, certains proposent de l'argent, nous on préfère donner nos voix au candidat qui est de notre côté et s'occupe de nous. Les gens qui se sont installés ici ont des pépins administratifs ou des problèmes avec la municipalité ; un permis pour un kiosque, un café, etc.<sup>35</sup>

Une fois construits ces groupes électoraux, la collectivisation des votes ne nie pas pour autant l'échange et les efforts qu'un candidat doit faire pour gagner des voix. On ne reviendra pas ici sur la panoplie des aides et services que se doit de rendre un candidat ou de le faire accroire.<sup>36</sup> Une abondante littérature décrit les services en question et l'explication par défaut renvoie à l'inanité des élus locaux. Député de la nation, l'élu parlementaire accomplit ce qui devrait être du ressort de l'élu local. Les services supposent des ressources financières et relationnelles. Au-delà, la rentabilité politique des services en question est affaire de visualisation et d'équilibres. Pour servir la cause du candidat, ils doivent être convertibles en ressources politiques et doivent respecter des agencements subtils : entre intérêts (des) particuliers et collectifs, entre actions ponctuelles et autres plus pérennes, entre ce dont dispose le candidat comme ressources et ce qu'on lui prête comme pouvoirs supplémentaires une fois élu. Les quelques rares sondages d'opinion soulignent également la centralité desdits services. Dans celui qui précédait les législatives de 2000, les intentions de vote des sondés se distribuaient ainsi entre profils des candidats : capacité à fournir des services (63,9 %), bonne réputation (21,7 %), programme (5,8 %), candidat PND (4,8 %), lien de parenté (2,8 %), indépendant (0,4 %), opposant (0,3 %).<sup>37</sup>

Reste que dans l'énonciation – aussi bien dans le discours des médias que dans celui des spécialistes – l'usage répété et peu questionné de la notion de « services », n'est pas à l'abri du « *self fulfillment* » comme le suggère la ventilation des profils de candidats dans le dit sondage. Par ailleurs, la déclinaison des services n'est pas dénuée d'intérêts<sup>38</sup> : elle concerne tout autant le simple accès aux droits, rendu plus facile que les passe-droits ou les privilèges. L'acceptation du vote en changerait-elle ? S'y rajoutent – et la frontière devient encore plus incer-

---

35. *Rûz al-Yûsîf*, 03/01/2006.

36. Voir l'article de Nefissa Hassan dans ce volume.

37. *Al-Ahrâm*, 18 et 19/10/2000.

38. Voici ce que proposait sur son site, une candidate battue : des intercessions (traitement médical aux frais de l'État, inscription sur les listes de demandeurs de logement), l'accompagnement des démarches administratives (carte d'identité, extrait d'acte de naissance) ; enfin, des services et dons (consultations juridiques et médicales, cours de langue et d'informatique, emplois, aide au mariage, aides aux veuves, handicapés, orphelins, nuit de noce pour nouveaux mariés, autres).

taine – les services associatifs (cours de soutien scolaire, cliniques..) et caritatifs sensés suppléer aux carences de l'État et enfin, certains « cadeaux ».

Les logiques clientélares se pratiquent au plus haut niveau.<sup>39</sup> Aux dires de la presse d'opposition, chaque candidat du PND a droit à 50 offres d'emplois à distribuer dans sa circonscription<sup>40</sup>, le ministère du Pétrole met à leur disposition 1000 postes et, non content, le ministre des Finances demande la part de sa conscription. Quant au ministre du Logement, et bien il a distribué des logements, 350 permis d'accès aux ateliers de la nouvelle zone d'artisanat de Duwayka et les demandes d'adduction en eau et électricité qui traînaient depuis des années ont été réglées en un tour de main. Il a distribué en outre 1500 appareils électroménagers pour les futurs couples et 100 prix de récitation coranique.<sup>41</sup> Tout comme les hommes d'affaires, les ministres ont la possibilité d'inscrire leurs administrés dans la circonscription de leur lieu de travail. Cela ne les dispense pas de montrer en quoi les électeurs ont intérêt à voter pour eux, mais disons que la chose est plus facilitée. Dans le fief du ministre et homme fort du PND, Kamâl Al-Shazlí, on l'explique ainsi : « ici il n'y a pas un seul chômeur » et « toutes les maisons ont le gaz ». Dans sa circonscription, l'homme d'affaire Abou al-Enein « règle les problèmes et distribue des aides financières ».<sup>42</sup>

La preuve par la négative est de voir ce qu'avaient en commun quelques candidats perdants. Où plus exactement, ce qu'ils n'avaient pas : des groupes électoraux quasi-préconstitués et inscrits, sur lesquels miser et qu'il faut entretenir.

Soit un candidat indépendant, dissident nassérien à l'identité politique bien affichée ; *leader* national de ceux que l'on voit en tête des manifestations, mais également *leader* de quartier. Il aura passé des années à régler des conflits de voisinage, à s'interposer entre les bandes, à réconcilier des couples ou à « dépanner ». Ni les sympathies militantes, ni l'appui d'un réseau familial étendu et implanté de longue date – une rue porte le nom de la famille – ni les tournées et meetings, n'auront suffi à le propulser en position concurrentielle, car le quartier n'est pas la circonscription (137 000 voix, 24 000 votants). La

---

39. Le premier ministre avait annoncé qu'à l'instar de Moubarak, président sortant et candidat à sa propre succession, les ministres candidats veilleraient à faire la part entre leur candidature et leur fonction dans l'exécutif. Dans une tournée en province, il annonçait le rééchelonnement des dettes dues par les paysans (892 millions de LE) et l'abaissement à 5 % des taux d'intérêt (*Al-Ahrâm*, 5/11/05). Il en est du clientélisme comme il en est de la corruption ; plus on monte dans l'échelle, plus il semble difficile d'évacuer le jugement moral.

40. *Al-Ghad*, 12/10/2005.

41. *Al-Dustûr*, 19/10/2005.

42. <http://www.islamonline.net/Arabic/economics/2005/10/article11.shtml>, 26/10/2005.

même chose peut être dite d'un candidat indépendant qui se dit socialiste. Son cheval de bataille local pour la campagne était un lotissement de taudis baignant dans les égouts depuis des années : les habitants ne constituaient pas une force de poids et si promesses ils ont reçu, elles provenaient de candidats peut-être moins sincères, mais sans doute plus crédibles car influents. Troisième profil enfin, celui du candidat fondateur et animateur d'un centre de quartier dédié aux jeunes ; ni son engagement, ni son passé politique de *leader* étudiant, ni son doctorat de sciences politiques obtenu à Cambridge ne l'auront placé dans la course.

Les candidats « alternatifs » – qualifions ainsi les quelques intellectuels et militants désargentés, contestataires, soixante-huitards – ont un programme électoral à deux volets : l'espace politique (libertés, justice, emploi, Constitution, Palestine, lois d'urgences etc.) et la circonscription (hôpitaux, égouts, légalisation du logement informel, établissements scolaires, etc.). L'essentiel de leurs campagnes consiste à faire communiquer symboliquement ces deux espaces : à quelques minutes du centre ville, haut lieu de la contestation, les slogans du mouvement *Kifâya* ne passent pas tels quels dans la campagne pour les législatives dans un quartier populaire. Recevable quelquefois – et cela donne des meetings hauts en couleur auxquels participent les grandes figures de l'opposition, voire du spectacle – cette forme de jonction entre local et national et les sympathies politiques pour tel ou tel candidat qui vont avec, n'est pourtant pas ce qui fait des groupes électoraux et ne se traduit pas en bulletins de vote. Pour un analyste, les candidats de « la réforme c'est la solution » n'ont pas su ou n'ont pas voulu établir un échange avec les populations en leur proposant des services ou en prenant en charge leurs soucis quotidiens. Leurs slogans réformateurs et progressistes apparaissaient étrangers à un environnement électoral où politique et activisme social sont liés.<sup>43</sup>

Plus qu'une affaire de vouloir ou de pouvoir, comme ce serait le cas pour d'autres candidats battus sur les terrains convenus de la concurrence électoral, de par les ressources qu'ils mobilisent (leur biographie militante notamment), ces candidats sont bien plus porte-parole ou représentants que médiateurs. Défenseurs de causes, ils ne sont pas les mieux placés pour régler des problèmes ou intercéder pour une demande. Au niveau des « styles », ils ne peuvent qu'essayer de ressembler peu ou prou à ceux qu'ils représentent, chose dont s'embarrassent peu d'autres candidats quand ils ne cherchent pas précisément à mettre en évidence ce qui les rend éligibles car distincts de leurs électeurs. À l'heure des bilans, un député sortant, figure historique de la gauche, fait ainsi son *mea culpa* : « Je me suis trop préoccupé de politique

---

43. Amr Shubaki, « Les élections législatives de 2005. Indicateurs et résultats », série *Ta'liqât Misriyya* n°46, 22/12/2005, (en arabe).

nationale et j'ai oublié la circonscription ». <sup>44</sup> S'il est difficile d'attester d'un vote sanction dans ce cas en particulier, il reste que les grands sortants sont nombreux. Enfin, au sein de *Kifâya*, mouvement de contestation s'il en est, des voix autorisées s'interrogent sur l'opportunité de prendre en charge les demandes de la population autrement que par la dénonciation des défaillances de l'État. <sup>45</sup>

Reste que seuls 26 % des inscrits se sont montrés sensibles à toutes ces opérations de charme électoral. Le politiste M. Sayid n'a pas tort de le relever, les élections de 2005 re-confirment ce que l'on savait déjà. On vote « là où subsistent encore des institutions sociales plus ou moins soumises au contrôle par consensus : couches aisées de la paysannerie et catégories ouvrières ». <sup>46</sup> Dans ce constat, il est difficile de faire la part entre logiques sociales et raisons pratiques qui renvoient à la commodité de l'encadrement. Autrement dit encore, les maillages différenciés des circonscriptions. Ils ne s'improvisent pas du jour au lendemain, certains peuvent s'affaiblir et d'autres se renforcer. Des situations exceptionnelles à l'échelle d'un quartier – le délogement d'un marché ou d'activités artisanales nocives – peuvent générer des groupes. Une enquête de terrain sur les législatives de 1995 au Caire <sup>47</sup>, mettait en regard les profils socioprofessionnels des élus et la concentration des groupes électoraux potentiels, qu'il s'agisse des industries militaires par exemple ou d'une corporation comme celle des tanneries et métiers du cuir.

Reste qu'en 2005 comme par le passé, les zones rurales votent plus que les villes et les classes moyennes urbaines et éduquées moins que toutes les autres : ceux qui potentiellement auraient des choses à dire et sont compétents pour le faire, persistent à le dire autrement que par le vote et ailleurs que dans les urnes. On en veut pour preuve le faible taux de vote dans les quartiers aisés des grandes villes. Pour M. Sayid toujours, « Même (surtout ?) à travers une machine telle que le PND, dit parti au pouvoir, l'appareil d'État réussi toujours à représenter ou mieux, à contenir, les intérêts des groupes sociaux les plus antagonistes, lesquels estiment en retour que négocier avec l'État est le plus court chemin ». <sup>48</sup> Cela pourrait signifier d'abord que la distribution de la manne clientélaire étant ce qu'elle est, on votera plus facilement pour

---

44. Un an avant les élections, dans un rapport interne au parti *Tagammu'*, le député Abul Iz al-Hariri tirait la sonnette d'alarme en relevant l'absence des bases à l'échelle locale. *Al-Masrî Al-Yawm*, 15/12/2006.

45. *Al-Karâma*, 31/01/2006. L'affaire avait suscité des débats lors du congrès général de *Kifâya*. Sur son site, le mouvement proposait pour un temps les services gratuits de ses avocats dans les procès contre l'État et à l'échelle d'un gouvernorat, les médecins membres du mouvement proposaient des soins à prix coûtant.

46. *Al-Ahrâm*, 14/11/2005.

47. Gamal Abdel-Nasser, « Les élections de 1995 dans le gouvernorat du Caire », dans Gamblin S. (éd.), *Contours et détours du politique en Égypte*, op. cit., p. 199-228.

48. *Al-Ahrâm*, 06/12/2005.

un député assimilé au « gouvernement » et qu'à chaque exercice du pouvoir social, correspondrait ainsi (par action, ou par omission ?) une parcelle d'État (ou d'absence d'État ?). Cela signifierait en outre que les consultations électorales ne sont que peu significatives pour certaines transactions entre groupes sociaux et autorité politique, qui passent par d'autres voies.

L'absentéisme étant la règle, c'est la participation qui est quelquefois stigmatisée et l'identification des groupes d'électeurs associée à leur disqualification. Pour un journaliste, « dans les grandes villes, c'est la masse des pauvres, des marginaux et habitants des quartiers informels qu'on draine vers les bureaux, qui vote pour de l'argent et sans savoir pour qui. En province et dans les campagnes, ce sont les *'assabiyya* politiques ou familiales des candidats. Il y a enfin une bonne proportion d'électeurs sans affiliations politiques qui ont voté pour les Frères musulmans, non par conviction, mais pour exprimer leur ras-le-bol ».<sup>49</sup>

Voter pour de l'argent, « les yeux fermés », pour la *'assabiyya* du candidat de proximité, ou pour exprimer le ras-le-bol, voilà quatre raisons au moins, toutes différentes et plus ou moins « bonnes » pour voter. À défaut de garnir les urnes, ces raisons invitent à explorer d'autant plus l'univers politique des électeurs.

Est-ce simplement au Parlement ou dans cet univers, à l'échelle des petits effectifs de la participation électorale, ou plus largement au sein de « l'opinion » que les députés des Frères ont réussi leur percée ? Certaines analyses mettent en avant un travail de préparation et un vote qui traversent les appartenances sociales : « si 59 % de leurs candidats ont été élus, c'est que les bases populaires de cette sympathie étaient préparées et ne concernent pas que les couches sociales modestes ».<sup>50</sup> Dans une autre lecture, c'est un « nouveau » modèle de candidat que proposent les Frères en réussissant là où les candidats de l'opposition ont échoué ; étiquette politique et prestation de services.<sup>51</sup> Vote de refus, vote pour la vertu ou pour le slogan (l'islam est la solution), ou encore vote de gratitude pour le service rendu, les interprétations ne sont pas exclusives. Demeure – pour de prochaines compétitions électorales ? – la propulsion de la vertu comme ressource politique et valeur centrale, une vertu

---

49. *Al-Ahrâm*, 29/01/2006.

50. *Al-Ahrâm*, 12/12/2005.

51. Amr Shubaki, « Les élections législatives de 2005 », *art.cit.* ; Les campagnes des candidats Frères mobilisent un nombre important de jeunes gens et jeunes filles. Produit des années de travail sur les campus, fils et filles des membres, les deux explications ne sont pas exclusives. Si on rajoute l'endogamie en matière de mariage et de recrutement pour l'emploi, on peut songer au recoupement entre catégorie et réseau, *catnet* évoqué par Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading Mass, Addison-Wesley Publishing Co. 1978.

opposée à la corruption, qui se présente comme moderne, efficace, pieuse et qui est revisitée selon le standard des candidats Frères musulmans. Dans des élections législatives qui, à bien des égards constituaient un test aussi bien pour eux que pour leurs adversaires, les Frères musulmans entrent bel et bien en concurrence avec le PND. Concurrence autour de corps électoraux constitués à la faveur des attributs habituels de la notabilité locale ou concurrence autour d'un nouvel électorat « national » ? Pour l'heure, le politique à l'égyptienne ne permet pas semble-t-il d'établir ces différences.